

Sécurité dans les déplacements.

Fiche technique

Secteur

Social

Public

Ouvriers d'ESAT

Durée

2 jours

Organisme de formation

☞ ANTIDOT

Date limite d'inscription

08/12/2017

Lieux & dates

☞ Groupe 1

Nièvre

Les 27 & 28 juin 2018

☞ Groupe 2

Yonne

Les 25 & 26 juin 2018

☞ Groupe 3

Saône et Loire

Les 16 & 17 mai 2018

☞ Groupe 4

Côte d'Or

Les 14 & 15 mai 2018

Interlocuteur Opcosanté

Isabelle MAILLARD

isabelle.maillard@unifaf.fr

03-80-30-84-46

Contexte

Il est essentiel de donner aux ouvriers d'ESAT la possibilité d'une plus grande autonomie et une sécurité accrue dans leurs déplacements. Pour certains, il s'agira de pouvoir conduire en toute sécurité un cycle, un cyclomoteur ou une voiture sans permis, pour d'autres, il s'agira de conduire un véhicule avec ou sans aménagement, ou encore tout simplement de se déplacer à pied. Au-delà de l'aspect sécurité et mobilité, c'est également un gain de confiance en soi et une valorisation pour ces personnes qui pourront ainsi se déplacer seules et même posséder leur propre véhicule.

Objectifs

- ☞ Etre capable de se déplacer en sécurité dans l'espace routier ;
- ☞ Savoir identifier les risques et connaître leurs conséquences ;
- ☞ Connaître la réglementation/signalisation spécifique aux piétons.

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Contenu

- ☞ Connaître l'environnement routier en tant que piéton ;
- ☞ Savoir se déplacer dans des situations simples en agglomération en tant que piéton ;
- ☞ Savoir se déplacer dans des situations simples hors agglomération en utilisant les transports en commun ;
- ☞ Le code de la route : connaître la signalisation propre aux piétons.
- ☞ Approfondissement des connaissances et apprentissage de la prévention